

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Type de contrat
Contrat d'apprentissage

Durée de la formation
12 mois
707 heures

**Formation
délivrée par**



► Objectifs

La formation forme au métier d'accompagnant Éducatif et Social (AES) qui réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Les lieux d'intervention peuvent être :

- **Secteurs sanitaire, social et médico-social, service à la personne** particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ...
- **Établissements sanitaire, social et médico-social** établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME),
- **Établissements hospitaliers. Structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles**

L'accompagnant Éducatif et Social (AES) pourra :

- Accompagner les personnes concernées dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, repas et loisirs), etc.
- Accompagner les enfants en situation de handicap dans les activités de vie sociale, scolaire et loisirs.
- Assurer une présence relationnelle aux personnes accompagnées.
- Préserver et redonner de l'autonomie aux personnes concernées.

► Accès au diplôme

Aucun diplôme requis mais sous réserve de satisfaire aux **critères d'admission** : sur dossier et entretien et sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage

Dépôt de candidature : à partir de Mars 2023

Tous les candidats doivent candidater auprès du site de l'IRFASE : <https://irfase.fr/>

► Rythme d'alternance

2 semaines/ mois en cours et 2 semaines/mois chez l'employeur

Rentrée : Septembre 2023

► Contacts

Responsable pédagogique : Evelyne KOTTO – evelyne.kotto@irfase.com - Tél. : 06 18 60 30 65

Contact administratif : Pole admission – pole.admissions@irfase.com - Tél. : 01 60 79 50 45/53 91

Contact CFA EVE : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 /

► Lieu(x) de formation

IRFASE
5 Terrasses de l'Agora
91034 EVRY-COURCOURONNES



Programme de la formation

Le diplôme est structuré en 5 blocs de compétences (BC)

BC 1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

112 H

- La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
- Notions de santé
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- La personne et son rapport au corps
- Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Et AFGSU : 21 h

Epreuve de certification : Epreuve écrite- étude de cas et présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation.

BC 2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

91 H

- Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Etude d'un cas pratique et présentation d'une démarche et des modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne.

BC 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

105 H

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- Les différentes dimensions d'accessibilité
- La famille et l'entourage :

- Vie collective
- Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation
- Prévention de l'isolement des personnes
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Présentation et soutenance orale d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage.

BC 4 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

147 H

- Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- Ethique et déontologie
- Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles
- Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales
- Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- Le contexte professionnel
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Présentation et soutenance orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un dossier élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne.

BC 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

91 H

- Projet d'établissement
- Travail en équipe et organisation
- Transmission et communication professionnelle
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification: Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation.

Formation pratique

Etudiants en contrat d'apprentissage

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-